

### **Déclaration de soutien au Pacte Mondial**

Promouvoir les dix principes du Pacte Mondial relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption, est un objectif reconduit pour notre année 2013.

Malgré un contexte économique difficile, des objectifs de rentabilité prioritaires et une concurrence agressive, notre entreprise maintient sa volonté de continuer à faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et s'engage à maintenir leur intégration dans sa stratégie.

En tant que Directeur régional, j'ai le plaisir de vous transmettre différentes données illustrant les progrès réalisés en 2012, espérant qu'elles retiendront toute votre attention.

le 2 Avril 2013

Guy Gérardin



**Pacte Mondial de l'ONU**  
Communication sur le progrès  
**GAGNERAUD CONSTRUCTION NORMANDIE**  
Année 2012

**DROIT DE L'HOMME**

✚ **SOCIAL**

➤ **Actions de la Caisse d'entraide Normandie**

Depuis 2008, il existe chez Gagneraud Construction Normandie, une association « une caisse d'entraide de Normandie », alimentée par les consommations des machines à café. Le but de cette association est d'apporter une aide financière aux salariés en difficulté.

Depuis 2011, la commission a proposé de participer également à certaines dépenses liées aux enfants des salariés. Notamment, une aide pour les vacances et les centres aérés ou encore des allocations de rentrée scolaire.

Alors qu'en 2011, la somme allouée pour la rentrée scolaire était la même pour tout le monde, en 2012, une nouvelle règle a été mise en place :

- Pour les enfants en primaire : 30€
- Pour les enfants au collège : 50 €
- Pour les enfants au lycée ou en études supérieures : 70€

Au total, 52 familles ont bénéficié de cette prime, pour un montant total de 4520€, contre 3630€ en 2011 soit une augmentation de près de 25%.

Concernant la participation aux vacances, 8 familles ont été concernées pour un montant total de 850€.

Enfin, 6 prêts ont été accordés pour un montant total de 9360€ et 4 dons exceptionnels ont été octroyés par la commission représentant au total 5100€.

Au total, le montant des aides financières de la caisse d'entraide s'élève en 2012 à 19830€ contre 17468 €, soit une progression de près de 14%.

➤ **Action en faveur de trois associations**

Fin 2012, le service achats a été sollicité pour la commande centralisée des cartes de vœux de Gagneraud Construction Normandie. Le fournisseur choisi, « Les éditions créatives » utilise uniquement des papiers issus de forêts durablement gérées mais s'est également engagé à reverser 25 € pour 100 € d'achat à une de ces trois associations : la ligue contre le cancer, médecins sans frontières, et S.O.S Villages d'enfants. Ainsi la commande annuelle de nos cartes de vœux a permis un don de 200€ à la ligue contre le cancer.

# NORMES AU TRAVAIL

## ✚ CONDITIONS DE TRAVAIL

Chaque année le personnel travaillant sur les chantiers se voit remettre un paquetage composé de vêtements personnalisés avec le logo « Gagneraud Construction Normandie » et d'équipements de protection individuelle spécifiques au poste de travail.

Fin 2011, un nouveau modèle de chaussures de sécurité avait été choisi et apprécié pour son confort mais malheureusement n'a pas donné satisfaction pour sa solidité. Le problème se situant principalement au niveau des coutures latérales très sollicitées sur certains postes de travail, par la position accroupie.



Fin 2012, ce modèle a donc été remplacé par un autre tout en cuir, conseillé par notre fournisseur pour la résistance de ses coutures placées sur l'arrière de la chaussure et non à la pliure.

Parmi les nouveautés, on trouve aussi les tee-shirts manches longues. En effet, certains de nos clients industriels exigent pour des raisons de sécurité, que les bras de nos salariés soient couverts même en été. Afin d'éviter le port du blouson, inconfortable en cas de grosses chaleurs, des tee-shirts 100% coton ont été fournis aux équipes concernées.

Suite à suggestion d'un de nos chefs de chantier, une fiche innovation a été créée et diffusée vantant les avantages des gants de protection spécial froid. Le modèle testé a été très apprécié lors de travaux extérieurs pendant la saison hivernale, sans pour autant qu'il y ait perte de dextérité.

	<b>FICHE INNOVATION N°4</b> GANTS DE TRAVAIL PROTECTION SPECIAL FROID	N° 4 004 Date 18/12/11
<b>Problème rencontré :</b> Les gants de travail utilisés ne protègent pas de froid, ce qui provoque des gelures.		
<b>Solution proposée :</b> Les gants de protection spécial froid.		
	<p><b>02401 - Cold Grip 3 FROID</b></p> <p>La fiche de protection individuelle recommandée est le gant de protection spécial froid. Ce gant est conçu pour protéger les mains du froid et de l'humidité. Il est fabriqué en cuir et en tissu synthétique. Il est disponible en taille unique et en couleur rouge et noir.</p> <p>Taille : 4 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100</p>	
	<p><b>02402 - Cold Grip 3 FROID</b></p> <p>La fiche de protection individuelle recommandée est le gant de protection spécial froid. Ce gant est conçu pour protéger les mains du froid et de l'humidité. Il est fabriqué en cuir et en tissu synthétique. Il est disponible en taille unique et en couleur bleu et noir.</p> <p>Taille : 4 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 16 - 17 - 18 - 19 - 20 - 21 - 22 - 23 - 24 - 25 - 26 - 27 - 28 - 29 - 30 - 31 - 32 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41 - 42 - 43 - 44 - 45 - 46 - 47 - 48 - 49 - 50 - 51 - 52 - 53 - 54 - 55 - 56 - 57 - 58 - 59 - 60 - 61 - 62 - 63 - 64 - 65 - 66 - 67 - 68 - 69 - 70 - 71 - 72 - 73 - 74 - 75 - 76 - 77 - 78 - 79 - 80 - 81 - 82 - 83 - 84 - 85 - 86 - 87 - 88 - 89 - 90 - 91 - 92 - 93 - 94 - 95 - 96 - 97 - 98 - 99 - 100</p>	
<p><b>Entrepreneur :</b> Gagneraud Construction Normandie 11 rue Pierre de Montreuil 97100 Pointe-à-Pitre Tél : 05 90 81 11 11 Fax : 05 90 81 11 12 www.gagneraud.com</p>		
<b>Approuvé :</b> M. Gagneraud 18/12/11	<b>Approuvé par le client :</b> M. Gagneraud 18/12/11	<b>Approuvé par le fournisseur :</b> M. Gagneraud 18/12/11

**CATALOGUE PRODUITS**  
Equipements de Protection Individuelle  
2012

D'autre part, En collaboration avec le CHSCT et le service sécurité, le service achats a élaboré avec son fournisseur d'équipements de protection individuelle, un mini catalogue illustré, regroupant l'ensemble des articles nécessaires aux différentes activités et répondant aux normes en vigueur. Le but étant de permettre aux salariés de commander les équipements adaptés et réglementaires avec plus de facilité.

Les roulottes de chantier vétustes, ont été réformées. Une camionnette « tout en un » a été achetée, elle permet le transport du personnel, du matériel, est équipée d'un réfectoire, d'un vestiaire et de sanitaire.



Enfin, suite aux travaux réalisés dans nos locaux sociaux en 2011, la direction a accepté de remplacer l'ensemble du mobilier. Ainsi des chaises, des tables et des vestiaires neufs ont été installés.

#### SECURITE

##### ➤ Mise en place d'une équipe spécialisée pour la réalisation des carottages sur les chantiers

Suite aux différents accidents ou incidents survenus sur nos chantiers lors de l'utilisation de carotteuses, la direction et le CHSCT ont souhaité mettre en place un service interne spécialisé, interdisant ainsi la réalisation de percements par du personnel non habilité.

##### ➤ Prévention : vitesse bridée des nouveaux véhicules utilitaires

En début d'année 2012, cinquante véhicules de type camionnettes ou fourgons ont été remplacés et le choix de brider la vitesse à 110 Km/h avait été fait auprès du fournisseur, pour des raisons de sécurité mais aussi afin de faire diminuer notre consommation en carburant.

Des stickers ont été collés à l'arrière de nos camionnettes pour communiquer sur notre démarche :



En 2011, 21 accidents ont été recensés au cours desquels notre responsabilité était répartie de cette manière :

- 16 à 100% responsables
- 1 responsable à 50%
- 4 non responsables

En 2012, 13 accidents ont eu lieu, répartis ainsi :

- 8 à 100% responsables
- 1 responsable à 50%
- 4 non responsables

Cette action préventive nous a permis de diminuer de 50% le nombre d'accidents avec ce type de véhicule, là où notre responsabilité était engagée à 100%.

Cette amélioration a été constatée d'une manière générale, tous véhicules confondus. En effet, au total 22 accidents 100% responsables sont à déplorer en 2012 contre 28 en 2011. Cette tendance est un point positif même si notre objectif est de tendre vers zéro.

#### ➤ **Prévention : Port du casque obligatoire pour l'ensemble des activités**

Suite à une recrudescence de nos accidents du travail où plus de 20% concernaient la tête, la direction et le CHSCT ont décidé d'imposer le port du casque en permanence sur l'ensemble des chantiers Gagneraud Construction Normandie.

Les demandes de dérogation sont accordées par le président du CHSCT qu'après étude du dossier et si l'intervention ne présente aucun risque de blessure ou de heurt pour le salarié.

#### ➤ **Pénibilité au travail**

La pénibilité au travail de l'ensemble du personnel a été évaluée en prenant en compte les différents critères imposés par le décret :

##### 1. Contraintes physiques marquées

*1.1. Manutentions manuelles de charges*

*1.2. Postures pénibles définies comme position forcée des articulations*

*1.3. Vibrations mécaniques*

##### 2. Environnement physique agressif

*2.1. Agents chimiques dangereux, y compris les poussières et les fumées*

*2.2. Activités exercées en milieu hyperbare*

##### 3. Rythmes de travail

*3.1. Températures extrêmes*

*3.2. Bruit*

*3.3. Travail de nuit*

*3.4. Travail en équipes successives alternantes*

*3.5. Travail répétitif*

Un plan d'actions est nécessaire si 50% du personnel est exposé.

Gagneraud Construction Normandie compte 39% du personnel exposé dont 69% d'ouvriers.

Bien que pas obligatoire étant donné nos chiffres, nous avons souhaité mettre en place un plan d'action sur 3 ans avec la volonté de progresser.

3 thèmes ont été retenus :

1. Réduction de la polyexposition
2. Compétences et qualification
3. Maintien dans l'emploi

Les pistes d'actions choisies pour premier thème sont les suivantes :

- Systématiser la location de matériel équipé de poignées antivibrations
- Généraliser l'utilisation de disques diamant « silencieux »
- Améliorer les moyens de manutention (un test est prévu sur utilisation d'un lève-plaque pour les activités TP)

#### ✚ LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

L'effectif de Gagneraud Normandie en 2012 était de 511 personnes contre 506 en 2010.

Nombre de :	2011	2012
Femmes	50	51
Personnes handicapées	7	14
Personnes de 55 ans et +	58	51

##### ➤ Egalité hommes / femmes

Bien qu'en légère augmentation, le nombre de femmes reste assez faible et s'explique par la nature du secteur d'activité auquel appartient l'entreprise.

La majorité des femmes sont affectées à des postes non occupés par des hommes, il ne peut donc y avoir d'écart de rémunération entre hommes et femmes.

Gagneraud Construction Normandie confirme que tous les postes à pourvoir sont ouverts aux candidatures tant masculines que féminines, y compris les postes ouvriers.

Dans le cas, où une situation amenant des personnes de sexe différent à occuper des fonctions similaires, la direction veillerait au respect de l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

Fin 2012, un projet d'accord a été signé au niveau national, entre la direction et les organisations syndicales représentatives, relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les objectifs de progression dans 3 domaines, ont été choisis parmi les 8 thèmes légaux, et qui sont les suivants :

- l'embauche ;
- la formation ;
- la promotion professionnelle ;

- la qualification ;
- la classification ;
- les conditions de travail ;
- la rémunération effective ;
- l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale.

➤ Emploi des salariés de 55 ans et plus

Le nombre de salariés 55 ans et plus en 2012 est en légère baisse par rapport à 2011. Ce résultat s'explique par les départs en retraite.

Aucune situation nécessitant la prise de disposition visant à réduire une quelconque inégalité sur l'accès, le maintien dans l'emploi et l'accès à la formation professionnelle n'a été identifiée en 2012.

➤ Emploi des travailleurs handicapés

La direction remplit totalement ses obligations au titre de la déclaration annuelle obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés.

En 2012, on compte 14 personnes handicapées en poste, contre 7 en 2011.

Cette progression est importante et confirme la volonté de notre entreprise à intégrer les travailleurs handicapés. A noter également, qu'en 2012, après avoir suivi une formation dans le cadre d'un contrat professionnel, un de nos élèves qui présentait un handicap s'est vu proposer une embauche en contrat à durée déterminée.

➤ Droit à la formation

En 2012, le coût total de la formation a été de 462 548 € contre 375 767 € soit une hausse de 23%, correspondant à environ 12086h contre 9390h en 2011.

✦ Bilan par catégorie socioprofessionnelle :

	2011	2012
Ouvriers	58 %	56 %
ETAM	22 %	23 %
Cadres	20 %	21 %

Comme en 2011, le bilan de l'année 2012 par catégorie socioprofessionnelle met en évidence que le pourcentage de la catégorie des ouvriers reste le plus élevé devant les ETAM et les cadres.

✦ Bilan par types de formation :

	2011	2012
Informatique	3,5 %	4,6 %
Juridique	1,6 %	4,6 %
Management	23,3 %	15,0 %
Sécurité	36,7 %	50,9 %
Technique	34,9 %	24,9 %

On note que comme en 2011, Gagneraud Construction Normandie, en 2012, a privilégié la sécurité, la technique et le management.

➤ Maintien dans l'emploi

En 2012, deux nouveaux postes de magasinier ont été créés pour des salariés qui présentaient des problèmes de santé les rendant inaptes à leur poste de travail.

Ainsi un de nos compagnons, initialement coffreur, a pu se reconvertir et s'est très bien adapté à son nouveau poste.

Nous regrettons néanmoins que le deuxième, maçon à l'origine, n'ait pu saisir cette opportunité, ce qui s'est traduit par un échec.

➤ Insertion

Notre entreprise remplit ses obligations légales en matière d'insertion.

Concernant l'emploi des jeunes, à noter, qu'en 2012, nous avons proposé à des élèves à l'issue de leur contrat professionnel avec notre entreprise, 2 contrats à durée indéterminée et 5 contrats à durée déterminée.

## ENVIRONNEMENT

### **BILAN CARBONE**

En 2012, Gagneraud Construction à l'échelle nationale, a établi son bilan carbone pour l'année 2011 pour répondre à ses obligations légales.

Gagneraud Construction Normandie a participé activement en fournissant toutes les données nécessaires concernant les émissions directes et indirectes associées à l'énergie.

Au total, 6448 Tonnes de CO<sub>2</sub> ont été calculées pour un nombre de personnes égal à 1005. Ce bilan est consultable sur le site [www.gagneraud.fr](http://www.gagneraud.fr) (onglet Développement Durable).

A noter que Gagneraud Normandie représente plus de la moitié, avec 506 personnes.

Les actions en vue de diminuer ces émissions ont été identifiées et commencées en 2012 :

1. Diminution des coûts par réduction de la consommation d'énergie des véhicules et engins
  - Choix de véhicules plus sobres lors des renouvellements
  - Limitation de la vitesse des camionnettes
  - Formation à l'éco conduite
  - Campagne d'affichage

Gain attendu après 3 ans, 1080 Tonnes de CO<sub>2</sub> (soit 360 Tonnes de CO<sub>2</sub> par année)

2. Etude d'intégration de véhicules électriques dans notre flotte
3. Démarche régionale ISO 14001.

## ✚ UTILISATION D'UNE RESINE D'INJECTION



Notre activité bâtiment a choisi d'utiliser en priorité la résine d'injection HIT-CT1 répondant à l'étiquetage « Clean tec » pour les raisons suivantes :

- plus sûre pour l'utilisateur : inodore et sans polluant,
- respectueuse de l'environnement : ne contient ni styrène, ni plastifiant et dont la concentration en composés volatiles organiques est très faible,
- moins de déchets : quelle soit entamée ou vide, la cartouche de résine peut-être mise dans les bennes de déchets non dangereux,
- contact avec l'eau potable : son certificat NFS atteste que la résine, une fois sèche peut-être mise en contact avec l'eau potable,
- performances : résine à prise rapide avec homologation pour la reprise de fers à béton et le chevillage béton.



## ✚ SUIVI DES CONSOMMATIONS DE CARBURANT

Etant conscients que le carburant est une de nos principales dépenses mais aussi la source d'émission de CO<sub>2</sub> la plus élevée, fin 2012, un nouveau logiciel ALX a été mis en place pour suivre les consommations de l'ensemble de notre parc.

Un bilan initial pourra ainsi être effectué fin 2013 ; il intégrera à la fois les consommations issues des pompes de nos deux agences ainsi que les prises de carburants réalisées en stations service avec les cartes carburant.

## OPERATION DE CONCASSAGE SUR SITE

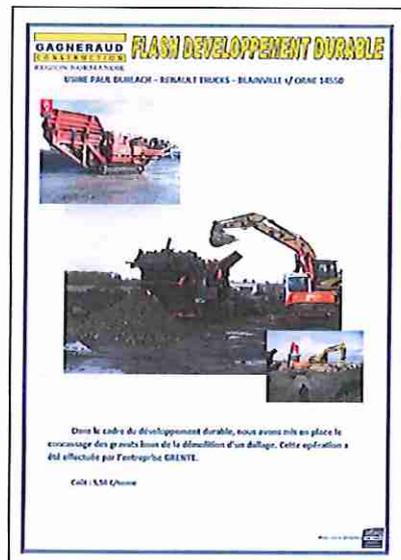
Notre agence de Mondeville en charge d'un chantier de démolition et réfection de dallage, chez Renault Trucks à Blainville sur Orge, a choisi de concasser les gravats sur place plutôt que de les transporter jusqu'à une décharge.

Au total, 5500 Tonnes ont été concassées, permettant ainsi d'éviter le transport par camion qui aurait pu représenté, à raison de 10 rotations par jour, 22 jours au total.

Ces matériaux concassés sont à la disposition du maître d'ouvrage sur le site de Renault Trucks, et peuvent ainsi être réutilisés.

Cela a permis de diminuer les émissions de carbone liées au transport, tout en évitant les nuisances occasionnées par le déplacement des camions.

Cette opération a été mise en valeur à travers un « flash développement durable » :



## GESTION DES DECHETS DE CHANTIER EN AGENCE

Toujours dans un souci de progrès, nous avons continué à mettre en place au sein de nos agences de travaux publics, un système de tri sélectif avec panneaux explicites, pour y mettre les différents déchets ramenés de nos chantiers.

On y trouve par exemple le fer, le bois et le plastique.

Ces déchets sont régulièrement enlevés et apportés sur un site agréé pour y être recyclés.

## ✚ CAMPAGNE D’AFFICHAGE

Sur nos chantiers bâtiment une nouvelle campagne d’affichage a été faite pour sensibiliser au quotidien nos compagnons ; en voici quelques exemples :

**AYEZ LE BON REFLEXE !**  
Déversement accidentel de produit dangereux



1 - Je constate      2 - J'avertis mon responsable



3 - J'utilise le kit d'intervention      4 - Je dépose les déchets dans le bac déchets dangereux



Le Kit d'intervention d'urgence est disponible



**JE TRI LES DECHETS**



LES RECYCLABLES



Dans le poubelle ordinaire

et non de verre, de bois et de papier, de métal, de plastique, de papier, de carton et de tissu.

**UN CHANTIER PROPRE POUR LE CONFORT ET LA SECURITE DE TOUS**

**SUPPRIMEZ LES OBSTACLES !**



**NETTOYEZ VOTRE POSTE DE TRAVAIL**



**ENSEMBLE LIMITONS LE BRUIT**



Je ferme les capots de protection du matériel



~~Je ne crie pas sur le chantier et je limite le bruit à chaque fois que cela est possible~~

**ENSEMBLE ECONOMISONS LES RESSOURCES**

Je signale toute fuite d'eau sur le chantier.

Je n'utilise l'eau et l'électricité que lorsque cela est nécessaire.

NON !

Je pense à baisser le chauffage le soir et d'éteindre les lumières avant de partir.

Je ferme les fenêtres des cantonnements lorsqu'il y a le chauffage.

**JE TRI LES DECHETS**




## ✚ LA DEMARCHE DES BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

La démarche des bonnes pratiques environnementales a été initiée par l'ARE-BTP, afin de mettre en avant la qualité des matériaux inertes recyclés à travers des engagements axés sur les aspects "qualité", "traçabilité" et "environnement".

En 2012, Gagneraud Construction Normandie a renouvelé avec succès l'obtention de cette attestation de bonnes pratiques, en montrant une progression dans cette démarche se traduisant par un passage du niveau 1 (en 2011) au niveau 3 :

**Contrat d'engagements**  
de bonnes pratiques  
environnementales

**A.R.E.B.T.P**  
Haute-Normandie

**ATTESTATION DE RESPECT DES ENGAGEMENTS**  
Niveau : 3

Suite à l'audit réalisé en date du 3 avril 2012  
Je soussigné, Gérard Lanos,  
agissant en tant que Président de l'ARE BTP,  
atteste que l'entreprise

Dénomination : GAGNERAUD CONSTRUCTION

respecte les engagements  
de bonnes pratiques environnementales  
pour une durée de 1 an  
renouvelable

\*sur présentation des pièces justificatives nécessaires

Fait à : MONT SAINT AIGNAN Le : 20 avril 2012  
Signature : *Gérard Lanos*

## **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

### **✚ GESTION DES ACHATS**

En 2011, nous avons contrôlé toutes les dépenses effectuées par nos clients internes afin de vérifier que les achats bénéficiant de contrats cadres, étaient bien réalisés chez nos partenaires et non chez les fournisseurs proposant parfois des cadeaux ou autres avantages, plutôt que des prix justes.

L'analyse des dépenses 2012, a permis de mettre en évidence une nette progression par rapport à 2011 :

	2011	2012
Achats respectant les contrats cadres ou les tarifs préférentiels	56 %	62 %
Achats réalisés hors des contrats cadres ou des tarifs préférentiels	10 %	8 %
Achats de produits ne bénéficiant ni de contrats cadres ni de prix préférentiels	34 %	30 %

On peut noter que le pourcentage des achats réalisés hors des contrats cadres ou des prix préférentiels a baissé de 2% sur l'année. D'autre part, on remarque en parallèle que le pourcentage des achats respectant les contrats cadres ou les tarifs préférentiels ont augmenté de 6 % sur l'année.

Au sein de l'entreprise, nous considérons ces résultats comme un succès.

Cependant notre volonté est de continuer à progresser. En 2012, la direction a validé la mise en place d'un logiciel achats. Il permettra à terme de mieux maîtriser nos dépenses en mettant fin à l'utilisation des carnets de bons de commande papier.

### **✚ LUTTE CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL**

Nos deux plus importants sites sont maintenant équipés de caméras de surveillance. Cette sécurisation des lieux nous permet de lutter contre le vandalisme et les vols (par exemple, le vol de carburant) mais aussi de nous assurer que les engins de chantier ne soient pas utilisés pendant le week-end. En plus de la géolocalisation, cela permet à l'entreprise de lutter contre le travail dissimulé.

D'autre part, des contrôles de factures ont mis en évidence des dérives, notamment pendant le week-end, sur l'utilisation abusive des téléphones portables et des télépéages. Un rappel sur les règles d'utilisation a été fait auprès de l'ensemble du personnel à travers une note de la direction.